

Burundi : la Constitution amendée pourrait être adoptée ce vendredi

@rib News, 20/03/2014 â€“ Source Xinhua L'Assemblée nationale burundaise devrait adopter au plus tard ce vendredi la Constitution amendée, qui fait objet de divergences au sein de la classe politique depuis un certain temps, a déclaré jeudi le président du groupe parlementaire du parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD), Félicien Nduwuburundi (photo). « Je donne au plus tard le rendez-vous de ce vendredi 21 mars 2014 et on espère que ceux qui n'étaient pas d'accord sur tel ou tel autre point pourront changer de position en séance plénière et voteront pour les différents amendements que nous avons proposés dans le rapport », a annoncé M. Nduwuburundi.

Le CNDD FDD a 81 députés sur les 106 qui constituent l'Assemblée nationale, alors qu'il lui en faut 85 pour faire adopter la Constitution amendée. Pour le groupe parlementaire de l'Union pour le progrès national (UPRONA), c'est un forcing orchestré par le parti CNDD FDD puisque, explique le président de ce groupe, « il y avait une consultation qui était en cours et qui n'était pas encore terminée dans la mesure où il y avait deux points essentiels sur lesquels on ne s'était pas encore entendu ». L'un des deux points est relatif à l'article 302 de la Constitution qui limite à deux le nombre de mandats du président de la République. Pour le CNDD FDD, cet article est caduc et doit être supprimé de la nouvelle Constitution. Le président Pierre Nkurunziza a été élu président de la République le 19 août 2005 et réélu en juin 2010. Son deuxième mandat s'achèvera en 2015.